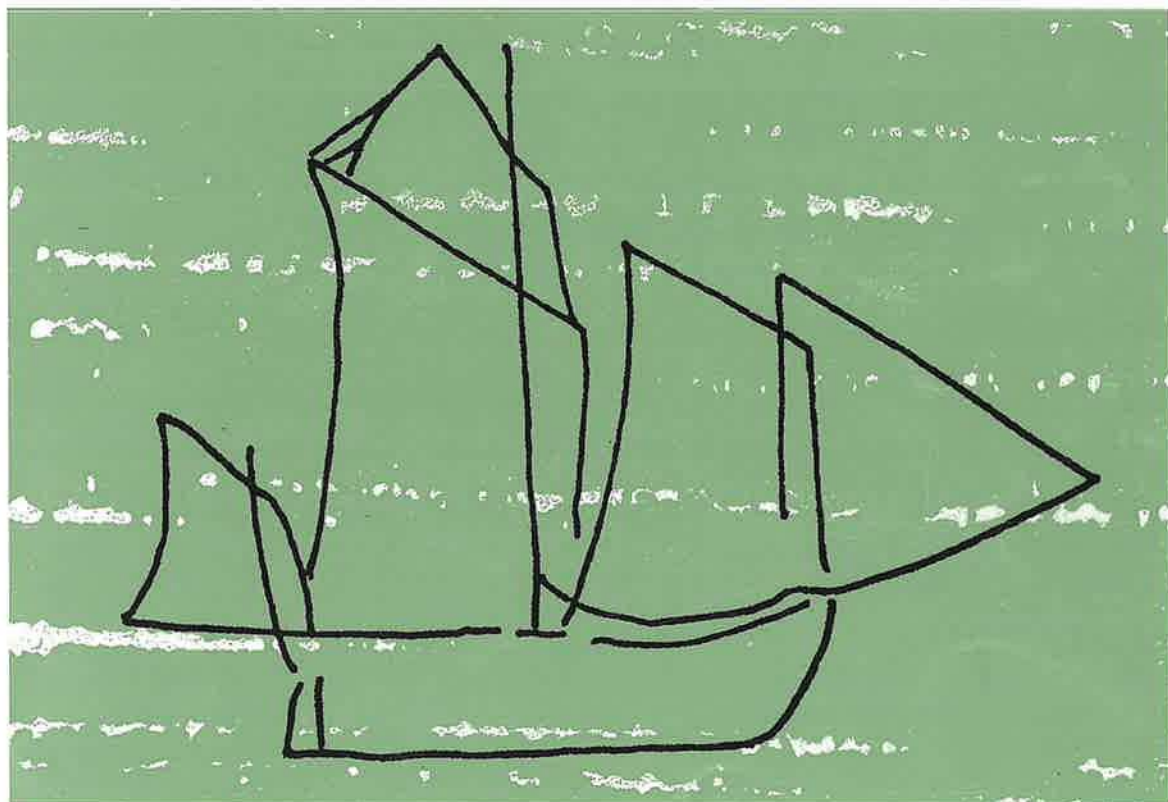


# BERNIÈRES

## OPTIQUE NOUVELLE



## ***LES PUBLICATIONS DE B.O.N.***

- ***NOUS AVONS VECU LE 6 JUIN 1944 A BERNIERES***  
Recueil de 104 pages, en bichromie, 32 illustrations. Tirage limité. **10 €**
  
- ***BERTHELEMY*** **15 €**  
Recueil de 24 pages en quadrichromie sur la vie et l'œuvre du peintre Pierre Emile Berthélémy. Tirage limité.
  
- ***MEMOIRE D'UNE EPOQUE , tome 1*** **EPUISE**  
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
  
- ***MEMOIRE D'UNE EPOQUE, tome 2 « Mer et Plage »*** **9 €**  
Recueil de 46 reproductions de cartes postales anciennes de 1900 à 1939, avec plan et commentaires.
  
- ***UN AUTRE REGARD SUR LE VILLAGE*** **EPUISE**  
Topoguide proposant un itinéraire balisé à travers le vieux bourg de Bernières. Livret de 10 pages avec photos et carte.
  
- ***CHEMINS DE RANDONNEE*** **EPUISE**  
Trois topoguides proposant chacun un circuit d'une vingtaine de km au départ de Bernières. Livret de 12 pages avec une carte couleur :  
  - La vallée de la Mûe
  - La vallée de la Seulles
  - La vallée de la Capricieuse.
  
- ***CARTES POSTALES :***  

Reproduction de cartes anciennes

**0,60 € unitaire**

Cartes contemporaines en quadrichromie

**0,60 € unitaire**

Cartes "Berthélémy" en quadrichromie

**0,60 € unitaire**
  
- ***L'EGLISE DE BERNIERES*** **3,10 €**  
Agrandissement d'une carte postale ancienne  
Format 21 x 29,7 cm en noir et blanc.
  
- ***ITINERAIRES DU PATRIMOINE : N.D. de BERNIERES*** **3,10 €**  
Plaquette sur l'église de Bernières en quadrichromie réalisée en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Basse Normandie.
  
- ***"PIN'S" DE L'ASSOCIATION*** **3,10 €**  
Reproduction d'un graffiti de bateau.

*Toutes ces publications sont disponibles au siège de l'Association ainsi qu'en différents autres points (liste sur demande).*

## Sommaire

- 2 - La réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain
- 9 - Le patrimoine végétal de Bernières
- 16 - Un énigme : le colombier de la Luzerne
- 24 - La grande duchesse de Toscane à Bernières
- 25 - les revers des cartes postales
- 26 - Regard critique d'Alfred Dorcel sur Emile-Valentin Berthélémy
- 27 - Exposition Berthélémy à Tatiou
- 28 - Une nouvelle énigme anglo-normande

### **BERNIERES OPTIQUE NOUVELLE**

Association régie par la loi de 1901.

#### **Siège social :**

114, rue du Rgt de la Chaudière  
14990 - Bernières-sur-Mer

<http://bernieres.bon.online.fr>

#### **Composition du Bureau:**

##### **•Président:**

Jean-Paul MAYER

##### **•Vice-présidents:**

Jean CUISENIER

Annick FLOHIC

Dominique NERON

##### **•Secrétaire:**

Catherine HENTGEN

##### **•Secrétaire adjoint :**

Annie de GERY

##### **•Trésorier:**

Stéphane MANDELKERN

##### **•Trésorier adjoint :**

Pierre BESSON

##### **•Rédacteur en chef et maquette:**

J.P. Mayer

##### **•Rédacteurs:**

Jacques AVOINE - Francine et Pierre

BESSON - Yves Beaudoux - Jean

CUISENIER - Annie de GERY - -

Stéphane MANDELKERN -Jean-Paul MAYER

Imprimeur :  
Anquetil à Hérouville-St-Clair

## Editorial

Une pollution maritime avait touché l'été dernier toute la côte normande, ce qui avait courageusement conduit la municipalité de Bernières à interdire pêche et baignade durant plusieurs jours en pleine saison touristique.

Courageusement car il était difficile de penser

que cette pollution ne concernait que les eaux de Bernières, à l'instar du tristement célèbre « nuage de Tchernobyl ».

Depuis, plusieurs études, conduites pour comprendre les causes de cette pollution, ont débouché sur de nombreux travaux dont la presse et le *Bois des Rues* en particulier se sont largement fait l'écho.

C'est pourquoi il nous a semblé peu pertinent d'y consacrer tout ce numéro comme nous l'avions initialement envisagé.

Mais soyez certains que B.O.N., dont l'une des vocations est la préservation et la mise en valeur de l'environnement, reste particulièrement vigilant sur ce sujet.

A propos d'environnement, vous découvrirez, entre autres, dans ce trentième numéro de B.O.N. deux longs articles consacrés à notre environnement, l'un au le Cap romain et l'autre, au patrimoine végétal de Bernières. Sans oublier cet autre passionnant article de Jean Cuisenier : l'énigme du colombier de la Luzerne !

Profitez de l'été et des différentes activités organisées par B.O.N., telles que visites commentées du village et de l'église, rallye pédestre ou Journées du Patrimoine par exemple.

Bonnes vacances à tous.

Jean-Paul MAYER



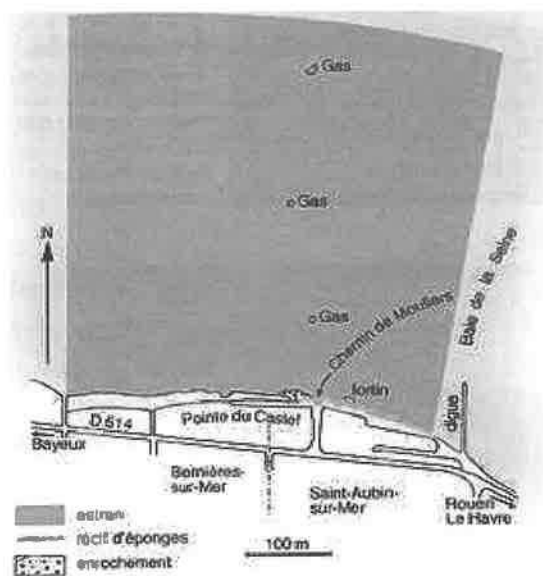
## La réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain

*La falaise du Cap Romain, petite falaise de calcaire par sa taille, est, par les très rares massifs d'éponges fossiles qu'elle renferme un territoire d'exception. Ces massifs, bien conservés, étaient menacés de disparaître. Ce patrimoine géologique est maintenant préservé parla création d'une « réserve naturelle nationale ».*

La réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain est située à cheval sur les communes de Bernières-sur-Mer et de Saint-Aubin-sur-mer. Elle représente près de 500 m du littoral de la Côte de Nacre et couvre une superficie de 23,85 hectares, pour l'essentiel sur le domaine public maritime (fig.1). Cette réserve a été créée par décret ministériel le 16 juillet 1984 pour conserver le précieux patrimoine géologique que sont les récifs d'éponges fossiles exceptionnellement bien conservés, mais menacés de disparaître derrière une digue promenade. Une simple protection juridique ne suffisant pas à assurer la préservation des exceptionnels éléments patrimoniaux de ce territoire, un plan de gestion a été mis en oeuvre pour hiérarchiser le programme d'actions nécessaires à la protection du site.

### Un intérêt géologique majeur

Le territoire de la réserve est constitué d'un milieu marin et d'un milieu terrestre de bord de mer. La partie marine, soumise aux marées, comporte un platier rocheux et un estran sableux, tandis que la partie terrestre est formée d'un haut de plage sableux en voie de continentalisation et d'une falaise de constitution géologique composite, surmontée de pelouses calcicoles<sup>1</sup> plus ou moins



rudéralisées<sup>2</sup> et marquées par une fréquentation importante.

L'importance géologique de la falaise du Cap Romain est reconnue depuis près de deux siècles. Les premières descriptions détaillées de fossiles remontent à 1821 (J. Lamouroux), et dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'intérêt paléontologique du site a été souligné par A. d'Orbigny (1852), qui fut le premier à remarquer son caractère exceptionnel. Peu de temps après, E. Eudes-Deslongchamps entreprend une étude de ce gisement dans le chapitre « Statuts paléontologiques remarquables de Normandie » de sa thèse en 1865, tandis que la première description

<sup>1</sup> qui poussent bien en sol calcaire

<sup>2</sup> qui croissent parmi les gravats et les décombres

détaillée de la falaise et de ses fossiles est due à L. Mercier (1931).



Fig. 2 : Récifs d'éponges sur l'estran

Ce site remarquable n'a donc pas échappé au regard des géologues d'autrefois, ni à ceux d'aujourd'hui d'ailleurs qui en ont fait l'un des éléments majeurs des formations géologiques du Jurassique de Normandie. Sur le plan géologique, la réserve présente d'ailleurs un double intérêt, d'une part l'ensemble des roches calcaires et marneuses qui renferment les récifs d'éponges fossiles d'âge Bathonien (165 millions d'années), témoins précieux et fragiles d'une mer peu profonde en climat tropical, d'autre part des formations géologiques récentes reflétant les variations climatiques du quaternaire récent avec une terrasse de cailloutis marins surélevée (200 000 ans), des dépôts éoliens (20 000 ans) et des blocs erratiques apportés à une période indéterminée.

La falaise, haute de 6 à 7 m, est formée par les bancs horizontaux de calcaires et de marnes jurassiques surmontés par les dépôts meubles caillouteux à limoneux du Quaternaire. Une observation attentive montre que la succession des bancs n'est pas identique à Bernières-sur-Mer et à Saint-Aubin-sur-mer, car une faille de direction nord est - sud ouest abaisse d'environ 3 à 4 m le compartiment ouest, pratiquement à la limite des deux communes. Ainsi, les formations géologiques visibles dans la falaise au niveau de Saint-Aubin se retrouvent-elles à Bernières au niveau du platier rocheux situé en contrebas.

## Les récifs d'éponges jurassiques

Dans la partie médiane de la falaise et localement sur l'estran (fig.2 et 3), l'érosion naturelle a mis en évidence ces récifs d'éponges fossiles remarquablement bien conservés, qui ont justifié le classement en réserve naturelle.



Fig.3 : Dans la partie médiane de la falaise

Ils se présentent sous forme d'amas pierreux à section triangulaire ou ovale, dont les formes sont étirées verticalement sur 1 à 2 m de hauteur, composés d'éponges fossiles de type *Platychonia magna* (fig.4), aplaties, lobées, empilées et plus ou moins soudées. Leur comparaison avec des constructions analogues vivant dans les mers tropicales actuelles (Caraïbes, Bahamas) montre que la mer jurassique était plus chaude que la Manche.

A l'abri des récifs, une faune fossile accompagnatrice abondante et variée s'est développée. Les deux faces des éponges siliceuses portent des épifaunes différentes,

avec sur la face supérieure, des bivalves, des éponges calcaires, parfois des serpules et sur la face inférieure, des bryozoaires, des petits brachiopodes et des annélides. De plus, à l'intérieur des colonies d'éponges, se sont également développés des jeunes de nombreux groupes : brachiopodes, bivalves, échinodermes, bryozoaires, éponges, foraminifères et ostracodes. Cette multitude de petits fossiles, très bien conservés dans les marnes remplissant les coupes, indique que ces fonds à éponges

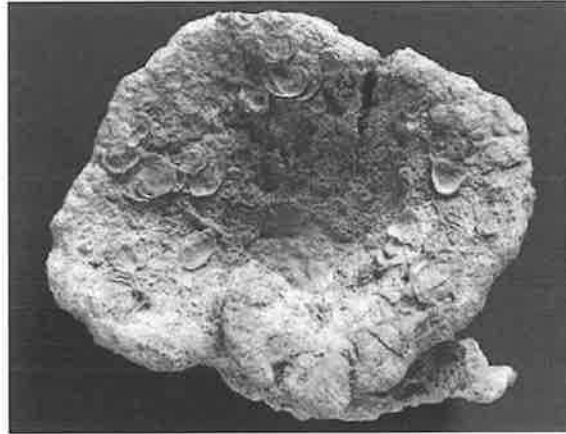


Fig. 4 : Eponge fossile

fonctionnaient comme de véritables nurseries pour la faune benthique. La qualité de préservation de ces fossiles, environ 150 espèces au total, constitue un héritage géologique exceptionnel. Plusieurs générations de récifs se sont succédées jusqu'au moment où ils ont occupé pratiquement tout le fond de la mer et recouvert les dunes sableuses environnantes. C'est alors que de forts courants ont étalé sur les récifs un banc de sable riches en débris de bryozoaires et les éponges sont mortes étouffées.

Cette falaise a donc enregistré un épisode exceptionnel de l'histoire géologique de la Normandie, avec l'apparition des éponges constructrices, leur conquête des fonds marins et leur asphyxie par enfouissement sous les sables. Cet épisode de concurrence et d'interaction entre la sédimentation et la vie sur les fonds marins est rarissime. En effet, si les récifs de coraux fossiles, analogues aux formations récifales coralliennes des mers tropicales actuelles, sont connus en de nombreux endroits, les constructions dues à des éponges sont extrêmement rares. La préservation d'un pareil événement, aussi éphémère à l'échelle géologique et

remarquablement exposé dans la falaise, confère au gisement de la réserve une réelle valeur de référence pour les géologues du monde entier et a donc justifié sa préservation.

### Les formations du quaternaire

Les dépôts quaternaires de la réserve du Cap Romain forment trois unités témoignant des variations climatiques de cette époque. La partie supérieure des calcaires et marnes

jurassiques est tronquée sur toute la longueur de la falaise par un niveau de sables et graviers marins contenant des coquilles de mollusques qui vivaient dans des eaux plus froides que celles de la Manche actuelle. Cette couche meuble peu épaisse correspond à une ancienne plage qui s'est déposée alors que le niveau de la mer était plus élevé de 3 à 4 m par rapport au niveau actuel, entre deux périodes glaciaires. Au-dessus de ce niveau, le sommet de la falaise est composé de limons brunâtres, le loess, véritable poudre de roches déposée par le vent alors que les grands glaciers de la dernière glaciation quaternaire couvraient encore une partie de l'Angleterre. Ce dépôt a livré quelques rares restes de mammouths et de rhinocéros à toison, animaux emblématiques de climat froid.

Sur l'estran, six blocs de 1 à 2 m<sup>3</sup> sont visibles, appelés localement des « gas ». Ces blocs sont formés de roches cristallines et sédimentaires paléozoïques comparables aux rochers du littoral du nord du Cotentin ou de Cornouaille anglaise. Ils correspondraient à des roches transportées par des radeaux de glaces flottantes dérivant le long des côtes de la mer de la Manche à la fin d'une ou plusieurs glaciations quaternaires. Il est

possible que ces gas aient été ultérieurement déplacés par l'Homme au Néolithique, ce qui pourrait expliquer l'alignement présumé de certains d'entre eux.

### Un intérêt écologique ...

Si le patrimoine géologique de la réserve constitue un ensemble d'un grand intérêt scientifique, le platier rocheux abrite également une faune et une flore marines qui, sans être exceptionnelles, présentent un intérêt pédagogique certain, au même titre que la flore halophile qui colonise les zones ensablées situées en pied de falaise. Cinq hectares de la réserve, situés sur le domaine public maritime, sont inclus dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 2 (n° national 250008451 et n° régional 00670000), correspondant au platier rocheux du Plateau du Calvados. Ce territoire, réparti sur neuf communes, de Courseulles-sur-mer à Hermanville-sur-mer, comprend 254 espèces marines animales et végétales qui ont été ponctuellement inventoriées.

### Unités écologiques



Fig.5 : Le territoire de la réserve

Le territoire de la réserve est constitué d'un milieu marin et d'un milieu terrestre de bord de mer. La partie marine, soumise aux marées, comporte un platier rocheux et un estran sableux, tandis que la partie terrestre est formée d'un haut de plage sableux en voie de continentalisation (développement de dunes embryonnaires), et d'une falaise de

constitution géologique composite, surmontée de pelouses calcicoles plus ou moins rudéralisées.

### Faune marine

L'inventaire faunistique le plus récent, réalisé en 2004, a recensé 42 espèces animales, courantes sur les côtes normandes. La diversité spécifique, bien que supérieure sur le bas de l'estran, demeure faible et le nombre d'individus par espèce limité.

L'embranchement des mollusques est le plus diversifié, vient ensuite celui des arthropodes et enfin les annélides. Les cnidaires, spongiaires, échinodermes, hémichordés et poissons sont également présents mais peu diversifiés. Les espèces endogées, à l'exception des lanices et des arénicoles, n'ont pas été inventoriées.

Les patelles, littorines, gibbules et chitons que l'on trouve en grand nombre sur la réserve, broutent les algues incrustantes et perforantes et suppriment ainsi une fine pellicule de calcaire à chaque passage. Les balanes ont aussi une action érosive sur le platier rocheux. Toutefois, l'essentiel du travail de sape est effectué par l'annélide *Polydora* qui s'attaque au substrat calcaire dans lequel il creuse des tubes en U millimétriques, de quelques centimètres de profondeur. Des espèces opportunistes (*Lanice conchilega* et *Polydora* sp), que l'on trouve par milliers au m<sup>2</sup> en certains endroits, profitent d'un apport de matière organique pour se développer, au détriment d'autres espèces.

### Flore algale

Les macroalgues recensées sur le territoire de la réserve sont toutes des espèces courantes sur les côtes de la Manche. Le recouvrement algal est discontinu sur l'estran et globalement faible. Seules quelques espèces dominent, comme les entéromorphes, les fucus et les laitues de mer. La ceinture algale classique des zones intertidales n'est pas marquée sur la réserve. Cette répartition est une conséquence de la faible pente de la plage, les fonds de 5 m se trouvant à 3 km de



la côte. Malgré la faible abondance d'algues, leur diversité augmente vers les niveaux inférieurs. Les espèces nitrophiles, comme la laitue de mer prolifèrent et témoignent de la richesse de l'eau en sels minéraux<sup>3</sup>.

### Flore terrestre

La partie terrestre de la réserve, constituée par le sommet de falaise et le haut de plage, est exiguë. Une centaine d'espèces végétales y ont été recensées. Nombres d'entre elles sont rudérales ou sont échappées des jardins cultivés tout proches comme les giroflées, la mauve en arbre et le fenouil.

En sommet de falaise, sur les pelouses calcicoles fauchées, des orchidées de type orchis pyramidal et ophrys abeille apparaissent régulièrement, plus rarement l'orchis bouc. D'autres espèces pionnières des milieux thermophiles sont également présentes, notamment le pavot hybride, le pavot argémone, la falcaire commune et l'avoine barbue. Ces espèces sont rarement ou très rarement observées en Basse-Normandie.

<sup>3</sup> Les promenades découvertes des algues, organisées chaque année par B.O.N. à grande marée basse, vous permettront de faire plus ample connaissance avec toutes les espèces.

Le Cap Romain au début du XXème siècle

Au niveau du haut de plage, en pied de falaise, la mise en place de cinq épis et d'enrochements à la fin des années 80 a engendré un ensablement important, qui peut être estimé à 2 m. Cet engraissement destiné à protéger la falaise de l'action de la mer a été suivi d'une colonisation par des plantes halophiles telles que l'élyme des sables et le chiendent des sables. Une flore caractéristique du littoral normand s'est également développée avec le cakilier maritime, la bette maritime et le panicaut champêtre.

---

### ... Mais aussi un intérêt archéologique

---

A côté de son riche patrimoine naturel, la réserve renferme également d'importants vestiges archéologiques. La falaise du Cap Romain, appelée autrefois falaise du Castel ou du Catel, doit d'ailleurs son nom à l'existence de ce patrimoine archéologique de premier plan.

Les découvertes révèlent une histoire riche et ancienne, avec des vestiges préhistoriques, gaulois, romains et du Haut Moyen Age. Mais le site est avant tout remarquable par l'existence sur un même lieu de culte d'un

temple gaulois, auquel succède un édifice de culte gallo-romain puis, à proximité de ce dernier, des sépultures du Haut Moyen Age.

Le lieu-dit le Castel, tardivement renommé Cap Romain, devait être un emplacement stratégique idéal pour les soldats romains chargés de surveiller les embouchures de la Dives, de l'Orne et de la Seulles, le long des côtes de la Manche. La vue étendue depuis ce poste avancé pouvait permettre de prévenir les incursions des pirates francs et saxons qui se sont multipliées vers la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Le Cap Romain pourrait par conséquent faire partie d'un vaste système défensif auquel seraient intégrés des sites comme « la Burette » à Revières, « les Bruyères » à Bénysur-Mer ou encore le site de Bénouville et Tombette ?

En outre, il est possible que les blocs exotiques connus sous le nom de gas aient été remaniés par l'Homme au Néolithique. Ces rochers représenteraient alors les premiers témoins de l'activité humaine dans ce secteur, ce qui ajouterait encore à leur valeur patrimoniale.

---

### Réglementation de la réserve

---

La loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature est un outil juridique adapté à la préservation du patrimoine naturel étendu au patrimoine géologique. Elle a institué la création des réserves naturelles, parties du territoire national d'une ou de plusieurs communes (ici Bernières et St Aubin) dont la faune, la flore, le sol, les gisements de minéraux et de fossiles, présentent une importance particulière. Ces réserves naturelles, dites nationales depuis la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, sont protégées par une réglementation appropriée adaptée à chaque territoire concerné.

En ce qui concerne la réserve naturelle nationale de la falaise du Cap Romain, les

contraintes réglementaires ont été définies dans le chapitre 2 du décret de création de la réserve. Sont notamment interdits :

- le prélèvement de matériaux, roches et fossiles, tant sur le front de la falaise que sur l'estran, sauf à des fins scientifiques sur autorisation préfectorale délivrée après avis du comité consultatif de la réserve,
- l'arrachage ou la coupe des végétaux,
- l'accès et la circulation des piétons en sommet de falaise,
- l'escalade de la falaise,
- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sur l'ensemble du territoire de la réserve, sauf pour les véhicules destinés à la pêche maritime professionnelle, les services publics, les opérations de secours ou de sauvetage,
- le camping, les activités de loisir susceptibles de dégrader le milieu naturel, les feux.

En revanche, la pêche à pied de loisir, les jeux de plage et l'observation des falaises sont tout à fait libres sur le territoire de la réserve, dans la mesure où ils respectent la réglementation. Pour ce qui est de la pêche à pied, il est recommandé de remettre en position les gros galets et les dalles rocheuses retournées et de ne pas utiliser d'engins susceptibles d'abîmer le platier rocheux.

Le strict respect de cette réglementation permettra de conserver sur le long terme le remarquable patrimoine naturel de ce territoire.

---

### Gestion de la réserve

---

Chaque réserve naturelle nationale est placée sous l'autorité administrative du préfet de département. Celui-ci constitue un comité consultatif de gestion comprenant les principaux partenaires intéressés : services de l'Etat, collectivités locales, propriétaires, associations de protection de la nature, personnes qualifiées. Il désigne en outre un

organisme gestionnaire, le plus souvent une association, qui est chargé de la gestion effective de la réserve en mission déléguée de service public. Le comité consultatif se réunit au moins une fois par an pour évaluer la mission de l'organisme gestionnaire et orienter ses choix.

Lorsque la réserve naturelle de la falaise du Cap Romain a été créée, sa gestion en a d'abord été confiée à un laboratoire de l'Université de Caen. Quelques travaux d'aménagement du site ont été réalisés à la fin des années 80, notamment des plantations en sommet de falaise destinées à stabiliser les limons quaternaires, ainsi que la pose de deux panneaux d'information. Afin de pouvoir assurer une gestion sur le long terme, une association a été créée en 2001 pour prendre le relais du premier gestionnaire, l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Falaise du Cap Romain. Une convention de gestion fixe les conditions dans lesquelles l'association doit assurer la gestion de la réserve, afin d'assurer la conservation du patrimoine, dans le respect de la réglementation et en tenant compte des avis du comité consultatif.

L'association gestionnaire a élaboré en 2004 un plan de gestion écologique de la réserve, conformément à la méthodologie utilisée au niveau national. Ce premier plan de gestion, d'une durée de 5 ans, couvre la période 2005-2009. Il comporte cinq objectifs à long terme qui concourent tous à la préservation du patrimoine géologique d'exception de la réserve, ce qui n'exclut pas la gestion et la protection des espèces vivantes et des habitats intéressants, ainsi que le patrimoine archéologique. Pour mettre en œuvre ce plan de gestion, l'association met à disposition de

la réserve une équipe composée d'une garde animatrice salariée à temps plein et d'un conservateur bénévole à temps partiel.

Les principales opérations programmées durant la période de mise en œuvre de ce premier plan de gestion concernent l'entretien du site et surtout la protection du patrimoine et sa valorisation. La réserve fait d'abord l'objet d'une surveillance attentive pour faire respecter la réglementation. C'est le rôle de la garde commissionnée et assermentée, qui travaille dans le cadre d'une mission de police de la nature avec la collaboration des services de gendarmerie et de police ainsi que les structures de veille environnementale.

L'information, élément essentiel de la protection de la nature, bénéficie d'une attention particulière. Outre la présence de l'équipe de la réserve sur le site, l'installation de panneaux dans différents endroits de la réserve, le balisage des limites du domaine public maritime et l'édition de documents présentant le patrimoine de la réserve et les enjeux de sa protection sont autant d'éléments permettant de renseigner les usagers du territoire. Des travaux sont programmés pour réduire l'impact des dégradations naturelles et anthropiques, et pour sécuriser l'ensemble du site. Enfin, la valorisation du patrimoine de la réserve auprès de tous les publics, notamment sous la forme d'animations auprès des scolaires de tous niveaux, contribue fortement à faire connaître, et par delà, à mieux protéger le patrimoine du Cap Romain. ■

Jacques AVOINE

Université de Caen

Président de l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de la Falaise du Cap Romain  
Conservateur bénévole

## Le patrimoine végétal de Bernières

De nos jours, Bernières est un village plutôt verdoyant, inséré dans un environnement rural à dominante de grands champs céréaliers qui permettent des vues très lointaines sur le village.

Comme le montrent les cartes postales antérieures à la seconde guerre mondiale, le village possédait un patrimoine important d'arbres de haut jet, tant dans le domaine public que dans les grandes propriétés privées. Malheureusement, une partie du couvert végétal du village a disparu du fait de la guerre et des maladies de certains grands arbres, principalement les ormes atteints de graphiose. De plus, de nombreuses tempêtes et le mauvais entretien ont aggravé l'état des boisements restant.

Il demeure encore les parcs clos de hauts murs des six grandes propriétés bernièreses dont la végétation haute, très dense, composée de variétés d'arbres mélangées, constitue toujours un îlot de verdure se détachant sur le ciel, perpétuant une des caractéristiques principale de la commune.

Mais par suite de la réduction du fond végétal, les constructions anciennes comme les implantations récentes sont devenues plus visibles. Cela est vrai tant dans les vues proches que dans les vues lointaines du village.

Il subsiste toujours des perspectives originales et intéressantes sur le village depuis les trois axes principaux d'approche de la commune.



Photo 1

En arrivant de Courseulles par la D 514, le village (photo 1) s'inscrit dans un paysage boisé assez homogène constituée par

les arbres de la zone des tennis, du camping et les haies bordant le terrain de sport.

Cette vue sur Bernières est malheureusement gâchée par une floraison de panneaux publicitaires hétéroclites, sauvagement implantés sans aucun souci esthétique.



Photo 2

En prenant la D 79 A, depuis la route de Tailleville (D 35), les vastes terres agricoles (photo 2) permettent une vue très dégagée sur le village avec la mer en arrière plan. Cette perspective originale constitue une caractéristique de Bernières. Elle fait ressortir le caractère boisé du village dont émerge la flèche de l'église.

La transformation de l'ancienne voie de chemin de fer en route départementale D 7 bis en provenance de Saint-Aubin, ouvre une perspective comparable à celle que devait avoir, avant la Seconde Guerre mondiale, le voyageur arrivant à Bernières par le train. La

vue sur l'entrée de Bernières reste encore assez verdoyante.

La préservation du patrimoine végétal existant est donc particulièrement importante, spécialement pour valoriser les vues lointaines sur Bernières. Elle doit, bien entendu, s'accompagner d'une politique concertée, volontaire et continue de reconstitution du patrimoine végétal disparu et de la création de nouveaux espaces verts.

Le présent article a pour modeste ambition d'apporter des éléments d'information et de réflexion dans le souhait d'aider à la prise de décisions afin de conserver la richesse végétale du village tout en respectant son adaptation aux besoins présents et futurs du développement de la commune.

### Le patrimoine public historique



Photo 3

Le patrimoine public, comportant des plantations antérieures à la guerre, est

composé exclusivement par le *Parc Berthélémy* (photo 3). Cet espace est devenu propriété de la commune en 1977. La municipalité souhaitait en faire un parc public pour constituer un espace vert au centre du village, ouvert à tous, habitants comme touristes.

Plusieurs projets qui ne se sont pas concrétisés, se sont succédés, au gré des changements de majorité municipale. Le parc est resté en friche : il a même servi d'enclos pour des chevaux. Il a été question d'y construire des habitations. Finalement, le parc a fait l'objet d'une réhabilitation conduite par la municipalité de l'époque et réalisée en partie par les services communaux en 1995.



Cette opération a comporté la sélection, la préservation et la taille des grands arbres existants (1 peuplier, 18 érables sycomores, 2 noyers, 4 aubépines, 2 saules, 3 frênes) ainsi que la plantation de nouvelles espèces (3 ormes, 1 pin parasol, 1 cèdre bleu, 7 bouleaux, 1 chêne vert, 2 pins noirs, 1 tulipier de Virginie, divers arbustes). Le plan reproduit ci-dessous souligne le cheminement piétonnier tracé autour des plantations avec la création d'espaces de jeux pour les enfants et une aire pour les joueurs de pétanque.

## Le patrimoine public récent

En visitant Bernières, on s'aperçoit très vite que, compte tenu des espaces nécessaires au développement des arbres, la commune a peu de terrains disponibles. Cependant, un certain nombre de réalisations méritent commentaire.

Création datant de 1978, la *zone des tennis* (photo 4) a été dessinée et plantée dans le cadre des aménagements définis par la commune, en liaison avec la SEBN. On y trouve des peupliers, acacias, érables sycomores, platanes, pins noirs, au total une centaine d'arbres. Les arbres de haut-jet susceptibles d'être conservés ont été récupérés en 2006 en taille douce.



Photo 4

La réhabilitation du *chemin de Quintefeuille* (photo 5) a été conduite plus récemment avec la plantation de hêtres,

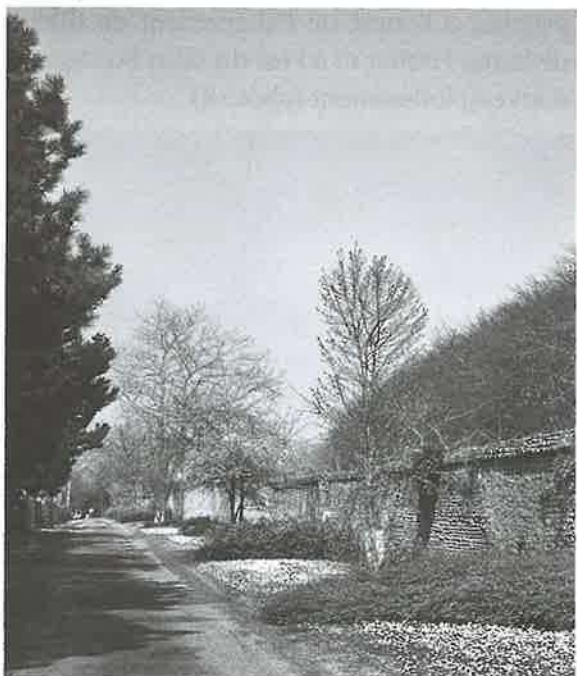


Photo 5

platanes, érables, frênes. Il est devenu une agréable promenade entre le haut mur du parc de Quintefeuille et le terrain de camping. Il permet aux piétons et aux cyclistes venant du Platon ou du chemin du Marais de rejoindre la rue Léopold Hettier au niveau du calvaire.

A l'origine propriété communale, le *terrain de camping* a été planté à sa création d'un grand nombre de sujets. Très boisé à l'origine, il a été modifié progressivement pour augmenter le nombre d'emplacements campables et insérer de nouvelles installations d'hébergement. Les peupliers ont été abattus en raison des risques de chute éventuelle et l'entretien du camping relève désormais de son propriétaire.

Le *chemin du Marais* très arboré à l'époque où y était installé le lavoir, a été également réhabilité et planté de peupliers de Hollande.

L'aménagement de plusieurs *ronds-points* a permis l'implantation d'arbustes bocagers et/ou de parterres fleuris qui contribuent au développement du patrimoine végétal public.

Autrefois, la *Rue Léopold Hettier* (photo 6) était, de chaque côté, plantée d'ormes.



Photo 6

Les arbres ayant disparu, la municipalité a, en 1996, planté un alignement de tilleuls sur le côté sud de la rue. En effet, le tilleul présente les qualités d'un arbre de longue vie avec un feuillage assez dense. Au terme de vingt ans, ils deviendront de beaux arbres.

Cette plantation est toutefois située entre une route goudronnée et des terres que



Photo 7

les agriculteurs labourent au plus près. Les arbres sont donc confinés dans leur emplacement ce qui retarde leur développement (photo 7).

Cette réalisation moderne devrait permettre, à terme, de reconstituer le rideau d'arbres qui longeait cette voie, de rendre à la vue lointaine sur le village son caractère verdoyant, de cacher la vue des bâtiments existants et enfin de mettre en valeur le calvaire récemment rénové. Ainsi, la perspective paysagère traditionnelle du village sera restaurée.

*Place Eisingen*, une plantation a été réalisée dans les années 1970 par la municipalité de l'époque sur la base d'un arbre par conseiller municipal. C'est une place à conserver : la plupart des arbres (4 aubépines, 8 sycomores, 2 acacias, 9 pins noirs, 2 frênes, 2 saules) se sont bien développés.

Le parking créé récemment *avenue du Littoral* ( depuis le rond-point jusqu'au niveau de la résidence « La Croisette » ) est planté de mûriers, arbre bien adapté au climat du bord de mer, qui ne pousse pas très haut et peut être taillé en formes diverses.

Dans le *lotissement du Grand Parc* dont la voirie relève aujourd'hui de la responsabilité de la commune, il existe une plantation de cerisiers fleurs ; certains qui étaient malades, ont été remplacés par des marronniers en pyramide.

Sur la placette, il y a des pins noirs, des leilandies, des peupliers et des bouleaux. Il pourra être envisagé d'y planter des essences nobles vivant plus de cent ans comme des hêtres qui entrent dans la catégorie des arbres traditionnels à Bernières.

Le long des *cabines*, élément caractéristique du paysage maritime de

Bernières, des plantations de type dunaire (ajoncs, tamaris, graminées) ont été réalisées.

L'aménagement de la *route de Bénny (D 79 A)* qui dépend de la DDE, a un impact important sur la vue de Bernières vers le nord : des terres agricoles, le village puis la mer.

Le grand rond point (croisement de la D 404 et de la D 35) a été planté en graminées, pour évoquer la mer, avec l'accord de toutes les communes concernées. Bénny a prolongé sa haie bocagère et Courseulles, l'alignement d'arbres qui introduit la D 404 dans sa commune. Le long de la D 35 qui va du rond-point à Tailleville, la haie bocagère a été reconstituée après sa destruction lors de l'élargissement de la chaussée.

Par contre, sur le territoire de Bernières, il n'y avait rien : pas d'arbres. Il a été décidé de réaliser le long de la D 79 A des bosquets, avec un arbre de haute tige et des baliveaux, reportés tous les 50 mètres. Il a ainsi été constitué des trouées permettant de conserver la vue sur les cultures, le village et la mer tout en créant un environnement végétal qui permet également un refuge pour les oiseaux.

Ainsi lorsque le voyageur empruntera la D79 A en direction de Bernières, il pourra contempler un paysage verdoyant, composé au centre des grands arbres des propriétés privées, à l'ouest de l'alignement de tilleuls de la rue Hettier et à l'est du talus bocager du nouveau lotissement (photo 8).



Photo 8

Il lui faudra, bien entendu, faire abstraction d'un témoin typique de l'esthétique du

XXème siècle : le **château d'eau**, merveille d'une technologie obsolète mais remis au goût du jour grâce aux antennes qui le surmontent. Son insertion dans un paysage végétal est difficile mais peut-être serait-il possible de planter quelques arbres de haut jet dans l'enclos qui l'entoure et de faire grimper du lierre sur la construction afin de mettre en place une sorte de paravent. Celui-ci permettrait de masquer en partie la laideur de ce monument massif que les générations futures, encadrées par leurs enseignants, viendront peut-être contempler comme un témoin de l'ingénierie surannée d'une époque.

### Le patrimoine privé historique

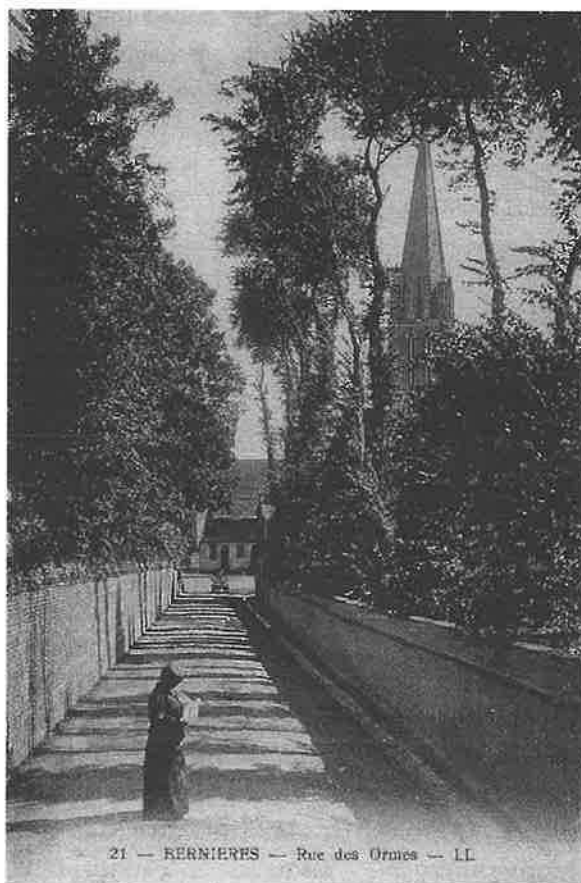


Photo 9

Les plantations de hauts arbres des grandes propriétés anciennes constituent l'essentiel du patrimoine végétal privé. Cette végétation haute, dense, composée de variétés d'arbres mélangées, donne à Bernières son caractère très vert. Elles sont visibles aussi bien de près

que de loin ; autrefois, c'était le fond de verdure qui mettait en valeur le clocher de l'église.

Le *fief de Semilly* se trouve au centre ville et ses hauts murs sont à l'origine des tracés des rues actuelles. Cette propriété apparaît comme un château entouré de son parc boisé. La masse importante de verdure des hauts arbres de cette propriété crée un fond vert présent dans les vues lointaines. Il perpétue également un des cotés de la perspective de l'ancienne rue des Ormes (photo 9).

La propriété de *la Crieux*, au sud du vieux Bernières, est entourée de hauts murs qui délimitent les rues anciennes. Le château, les pavillons d'entrée et la ferme (actuel centre équestre) forment un ensemble pittoresque. Le parc boisé visible tant de loin que de près est en mauvais état. Il en est de même des murs en plaquettes de pierre de Caen.

Le *fief Pelloquin* au sud-ouest du vieux bourg est une propriété enserrée dans un îlot homogène de constructions anciennes avec des jardins. Cet îlot joue un rôle structurant des entrées du village au sud et à l'ouest. Il détermine les perspectives de la rue Léopold Hettier sur les hauts arbres au dessus des murs et sur le verger planté de pommiers. En face, la propriété *Les Préaux*, une autre enclave verte de hauts arbres, ajoute à l'harmonie de la rue.

Le *château de Quintefeuille* et son parc sont protégés en tant que *site classé*. Le parc, à cause de sa végétation haute, participe pleinement au paysage bernierais, en particulier dans les perspectives lointaines. La vue sur le château à travers la grille, par delà les douves, est une des plus caractéristique de Bernières. La partie centrale du parc est bien entretenue ; par contre, l'état d'abandon de la partie est, nuit au paysage végétal de la commune.

Le *fief de La Luzerne*, à l'est du village, est placé dans un grand îlot de plusieurs propriétés avec des parcs boisés. Les hauts murs de la propriété portent de nombreux graffitis, richesse artistique et

historique de Bernières. Les hauts arbres de cet îlot, en particulier l'alignement qui va de la grille jusqu'au château de la Luzerne, sont déterminants pour assurer le fond végétal du village. Leur maintien en bon état est essentiel pour conserver l'originalité de Bernières.

Il convient de souligner que la préservation de ce patrimoine privé relève entièrement de la volonté des propriétaires, de leur intérêt pour la protection de leurs biens et des moyens financiers qu'ils peuvent y consacrer.

### Le patrimoine privé récent

A l'inverse, dans les propriétés plus récemment édifiées et dans lesquelles s'installent les nouveaux bernierais, une politique volontariste doit être menée pour que les générations futures profitent du patrimoine végétal de Bernières dans le respect de son image traditionnelle tout en faisant la part nécessaire à la modernisation du village.

#### Les nouveaux lotissements

A l'ouest, un *nouveau lotissement* est en cours le long de la D 79 A avant le chemin Sauvegrain. Un grand talus planté d'une haie bocagère a déjà été réalisé (photo 10). Il est prévu, au centre du lotissement, une ère plantée et aménagée sur la zone inconstructible (mais sans arbres en raison de la présence de sépultures).

Avec les plantations de ce lotissement



Photo 10

et la création du talus, sera constitué un paysage bocager qui fera, si l'on peut dire, pendant à la haie de tilleuls sur la rue Léopold Hettier. A terme, le caractère traditionnel de l'entrée du village de Bernières sera ainsi retrouvé.

Dans le *nouveau lotissement du Camp de Pie*, les surfaces vertes sont significatives mais il manque un rideau de verdure au sud du lotissement avant l'espace agricole. En effet, le long du Chemin de la Grande Voie qui longe au sud le lotissement, un talus a été construit : il serait souhaitable qu'il soit planté en essences bocagères pour constituer un rideau d'arbres visible depuis les routes qui viennent de Tailleville.

Au nord de ce lotissement, la haie de cyprès leyland, déjà partiellement arrachée, devrait être supprimée. Il y aurait lieu de la remplacer par une haie bocagère avec prolongation du chemin piéton et ce, après reconstruction du muret qui longe la rue du Maréchal Montgomery en continuité du muret existant (photo11).



Photo 11

La création d'une haie bocagère permettrait d'y inclure des hautes tiges tous les dix mètres selon la tradition normande. Ce petit talus et des bosquets pas trop importants, placés le long de la rue du Maréchal Montgomery jusqu'au rond-point, permettrait de reconstituer une entrée dans le village, coté est, boisée et verdoyante.

La voie piétonne et le muret pourraient être prolongés pour se raccorder avec le trottoir de la route de Saint-Aubin, assurant ainsi une liaison piétonne avec la mer en passant par l'avenue de la Manche.

Les amoureux des ballades à pied pourraient ainsi visiter un quartier verdoyant puis profiter des bienfaits du vent iodé de la Promenade des Français.

### **Les anciens lotissements :**

Dans le lotissement du *Grand Parc*, les permis de construire imposaient de planter trois haut-jets par parcelle, choisis sur une liste de végétaux. Mais beaucoup de ces arbres ont été coupés et non remplacés, mis à part quelques pins noirs et des haut-jets (bouleaux, érables). Il ne reste plus que les arbres des trottoirs et les plantations des trois placettes avec des bouleaux, pins noirs, etc...

Que conseiller aux propriétaires dans les anciens lotissements en leur rappelant la règle : *tout arbre abattu doit être remplacé !*

Ou bien tailler correctement les grands arbres plantés conformément au permis de construire et qui demeurent.

Ou bien, si les grands arbres sont devenus trop volumineux par rapport aux surfaces et à l'emprise des maisons, les arracher. Les propriétaires pourraient alors replanter des essences pouvant atteindre 3 à 4 mètres de hauteur, qui ne présentent pas de danger (à la différence des peupliers) et qui vivent beaucoup mieux dans le temps. Cette technique permettrait de reconstituer, au moins pour l'œil, un environnement boisé même si la hauteur des plantations ne dépasse pas la taille des maisons.

C'est pourquoi un prochain article de *Bernières Optique Nouvelle* établira une liste, dressée par zones, d'arbres, arbustes et arbustes à fleurs ainsi que plantations diverses, bien adaptés au climat maritime normand de Bernières. Ces végétaux seront susceptibles d'être plantés tant dans les espaces publics que dans les propriétés privées, afin de développer le patrimoine végétal de Bernières tout en lui conservant un caractère traditionnel.

Les auteurs tiennent à préciser qu'ils ont repris certaines des recommandations formulées dans l'*étude paysagère*, réalisée en 2001, à la demande de la municipalité de

Bernières, par Dorothée Gehin, architecte du Patrimoine.

Cette étude est disponible en mairie où elle peut être consultée sur demande.

Les auteurs tiennent à remercier vivement Mme Dorothée Gehin pour l'aide qu'elle leur a ainsi apportée. ■

Yves BEAUDOUX,  
Francine et Pierre BESSON

## UNE ENIGME : LE COLOMBIER DE LA LUZERNE

*D'entre les régions françaises, la Normandie est la plus riche en colombiers. Pourquoi ? On se le demandait déjà au XVIII<sup>e</sup> siècle. Agronomes et juristes avaient leur réponse : parce que « la Normandie est (...) la province de France où l'on fait le mieux connaître et valoir ses intérêts, tant fiscaux qu'autres »<sup>1</sup> et que « le colombier est l'une des pièces de la maison de campagne qui apporte le plus de profit »<sup>2</sup>. On comprend dans ces conditions que les usages régissant le droit de colombier aient été codifiés avec une grande précision, dès le Moyen Age, et que la jurisprudence relative à l'exercice de ce droit ait été d'une singulière richesse. On comprend aussi que la possession d'un colombier ait pris une valeur symbolique, d'autant plus que l'édifice bâti pour abriter les pigeons dans la cour d'une habitation nobiliaire prenait souvent une allure ostentatoire. Ainsi s'explique que tant de colombiers aient été abattus lors de la Révolution française, après la Nuit du 4 août 1789, dès que les droits féodaux ont été abolis.*

Y eut-il à Bernières autant de colombiers que de sièges de fiefs ? Probablement, encore que l'on ne le sache pas exactement, en l'absence de fouilles archéologiques et de recherches approfondies dans les archives familiales. Du moins sait-on, par des plans, que le château faisant face à l'église en avait un, en sa qualité de siège du fief de Semilly. L'emplacement en est clairement indiqué sur le cadastre napoléonien, au voisinage de bâtiments aujourd'hui détruits (Fig 1). On sait aussi, par le cadastre napoléonien (1808), que le fief Pelloquin (fig. 2), le fief des Préaux (fig.3) et le « château » dit récemment de Quintefeuille, ancien fief Beauxamis (fig.4), avaient le leur. On sait aussi, par un dessin de Victor Tesnières (Fig 5 JC), que le colombier aujourd'hui situé dans la cour de la Ferme de



Fig 5 : le manoir de la Luzerne, dessin de Victor Tesnières

la Luzerne faisait naguère partie intégrante de l'ensemble des bâtiments du manoir de même nom, siège du fief illustré au XVII<sup>e</sup> siècle par Moisant de Brieux<sup>3</sup>.

C'est cette superbe pièce d'architecture rustique, réhabilitée aujourd'hui, que j'ai commencé à étudier, quand je me suis aperçu que son histoire posait une véritable énigme.



Fig. 1 Le fief de Sémillly

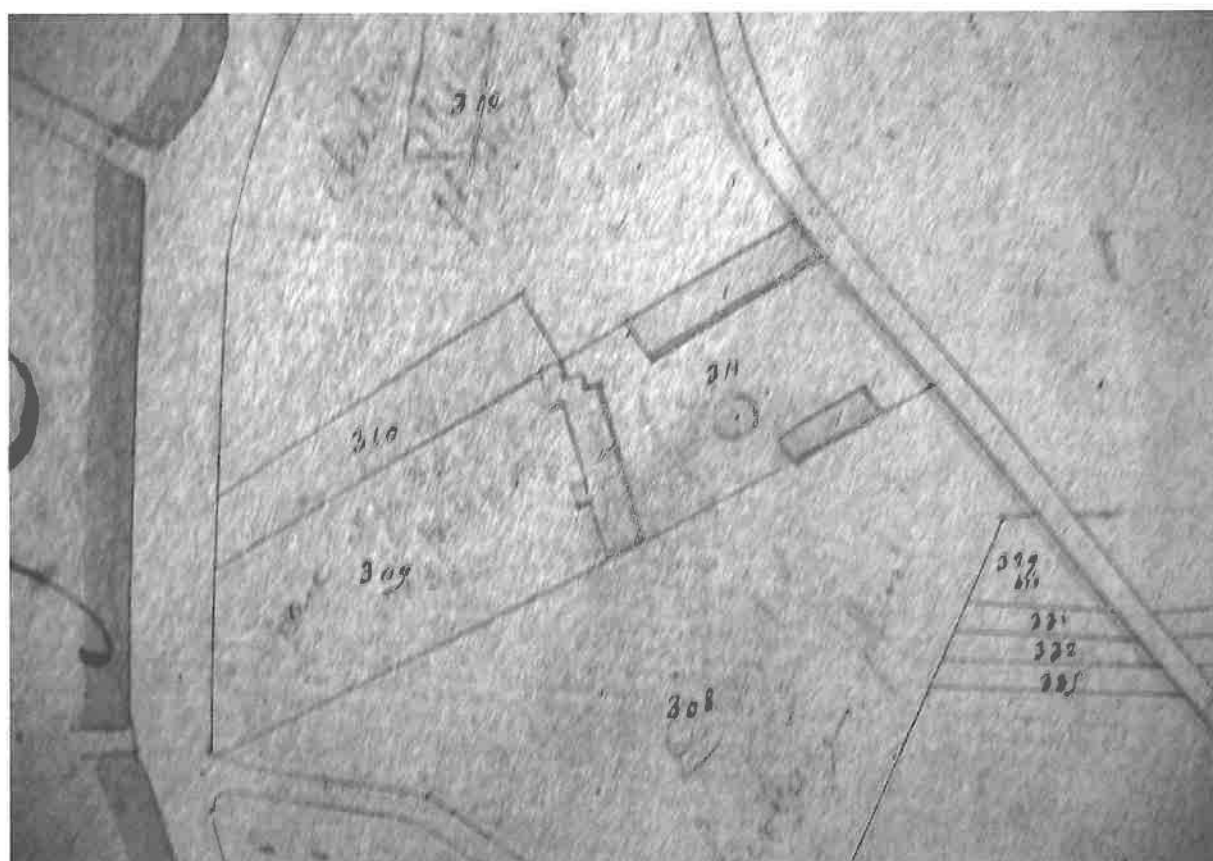


Fig. 2 Le fief de Pelloquin

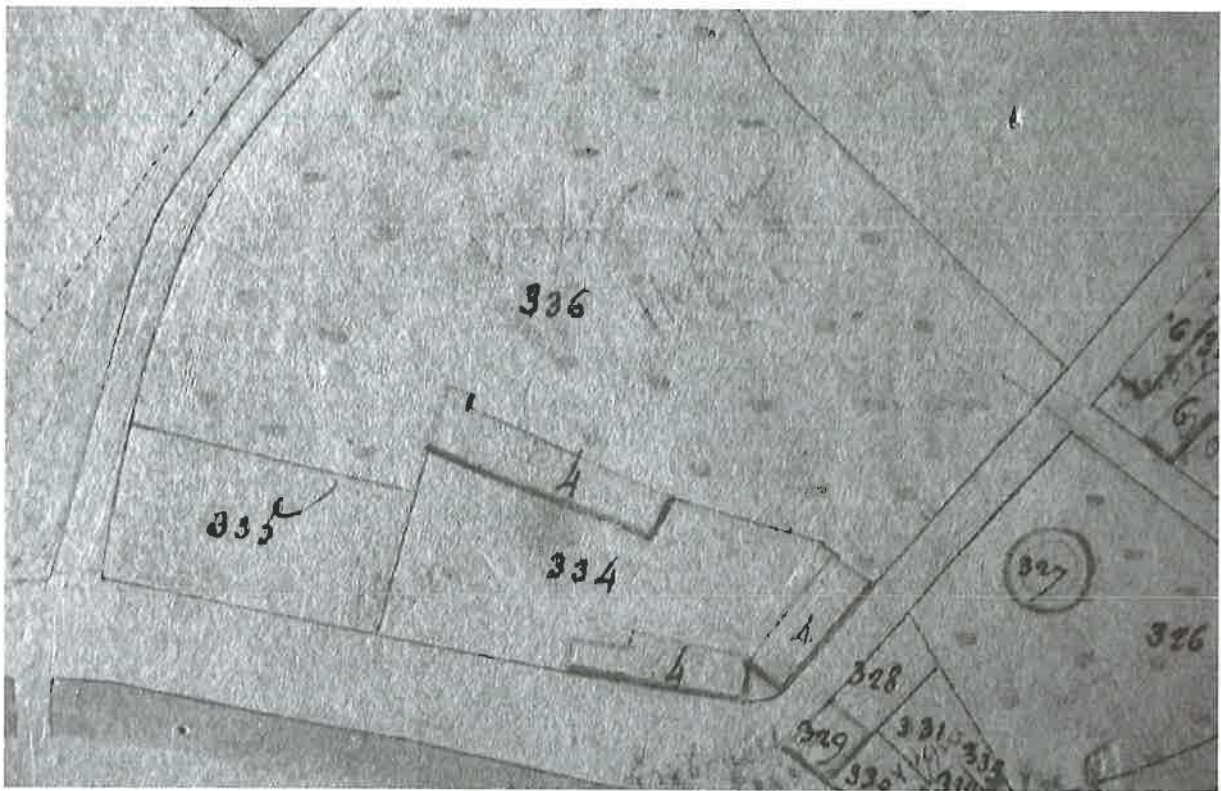


Fig. 3 Le fief des Préauxf



Fig 4 Le fief de Beauxamis, aujourd'hui Quintefeuille



Fig 6 Le fief de la Luzerne

Seul en effet des colombiers bâtis à Bernières, il ne figure pas au cadastre ! N'est-ce pas le comble ? Tous disparus à la Révolution, les colombiers d'Ancien Régime figurent au cadastre. Seul subsistant, le colombier de la Luzerne, le plus grand des anciens fiefs de Bernières, en est absent (Fig.6) Faudrait-il supposer que les ingénieurs géomètres de Napoléon l'aient oublié, eux si scrupuleux, si organisés ? Faut-il penser que ce bâtiment ait été construit à neuf, à l'époque de la Restauration ? Mais alors, comment comprendre que le fief de la Luzerne, si bien aménagé, si conforme au type idéal du manoir, comment comprendre que le système de ses bâtiments n'ait pas compris de colombier ?

L'énigme est formulée. La résoudra-t-on un jour, par la découverte de quelque archive qui fournisse une explication ? Je l'ignore. Du moins voici comment la question se pose.

### Les mots pour le dire

Avec Viollet-le-Duc et pour être précis, je réserverai le mot « colombier » pour désigner « un bâtiment destiné à contenir des troupes de pigeon et à leur permettre de pondre et de couvrir leurs œufs à l'abri des intempéries »<sup>4</sup>. L'architecte s'inscrit ainsi dans la droite tradition fixée par les agronomes et les juristes du Moyen-Age et de la Renaissance, qui ne reconnaît comme « vrai colombier » que le « colombier à pied ». Qu'est-ce à dire ?

Les pigeons sont des animaux à demi sauvages qui vivent par troupes. Ils se déplacent parfois sur de longues distances. Toutes sortes de dispositifs ont été imaginés, dans l'histoire des civilisations, pour les capter par groupes entiers et pour établir des troupes à proximité des habitations. Comment ? On retient ces oiseaux en leur offrant de l'abri, de l'eau à boire, des grains pour se nourrir. Et à cette fin, on aménage tantôt de simples trous dans le mur des habitations ; tantôt on bâtit de petites

constructions en maçonnerie ou en bois haussées sur des murs ou sur des pieds pour les protéger des rats ; tantôt encore on charpente des cabanes fermées par des volets pour défendre les pigeons des belettes et autres carnassiers. Et l'on nomme ces dispositifs diversement selon les pays et selon la réglementation s'appliquant à ce genre particulier d'élevage.

C'est ainsi que Liger distingue deux sortes de colombiers : « les uns que l'on nomme colombiers à pied, qui sont ordinairement en forme de tours, et qui ont des niches ou boulins pour loger les pigeons, depuis le rez-de-chaussée jusqu'en haut ; les autres n'ont de boulins que dans le haut, et sont élevés sur quatre piliers, ou construits sur les maisons, les portails des granges, ou sur d'autres édifices ; ceux-ci s'appellent improprement colombiers, et on les nomme diversement, selon les Provinces, fuies, volets ou volières à pigeons<sup>5</sup>.

Mais pourquoi toutes ces distinctions ? Et à quelles fins ?

---

### **Le contrôle de la sauvagerie et le droit coutumier**

---

On sait que le pigeon des colombiers est issu du *Pigeon Bizet*, cet oiseau au plumage gris qui vit originellement le long des falaises et niche dans les anfractuosités qui s'y trouvent. La domestication de l'espèce remonte à une haute antiquité, puisqu'elle est attestée en Egypte dès la cinquième dynastie (2508-2350 avant notre ère) avec celle des oies et celle des canards. Le pigeon a génétiquement une forte et rapide capacité de reproduction. Mâle et femelle s'apparient durablement. De mars à septembre ou octobre, la femelle pond, une dizaine ou une douzaine de fois, deux œufs. Le couple les couve chaque fois pendant dix-sept à dix-huit jours, puis alimente les petits, les engraisse, les prépare à l'envol, vers le quinzième jour après l'éclosion, et recommence. C'est ainsi qu'en une année, un couple produit, ou peut produire une vingtaine de pigeonneaux. Ou

pour raisonner autrement, un colombier de 1000 boulins ou nichoirs peut donner jusqu'à 20 000 pigeonneaux par an, soit, au poids moyen de 400 grammes par tête, environ 8000 kilogrammes de viande fraîche par an.

Mais il y a mieux. Le colombier produit une viande pratiquement disponible toute l'année, pour peu que l'on nourrisse les pigeons avec du grain lorsque le temps empêche les oiseaux de quitter leur abri afin de chercher leur alimentation dans les champs. Et cette viande est facilement conservable et transportable sous forme vivante, car les pigeons supportent d'être enfermés dans des cages. C'est donc une ressource intéressante pour l'avitaillement des bâtiments de mer à l'époque des grandes navigations et de la marine à voile. Et voilà la raison, probablement, pour que l'on trouve souvent de grands colombiers dans les habitations seigneuriales situées à proximité des ports de mer. Tel, le colombier du célèbre armateur Ango en sa résidence de Varengeville, près de Dieppe, qui ne comptait pas moins de 3200 boulins (fig. colombier de Varengeville). Tel aussi, le colombier du château de Semilly, à Bernières, près du port, et celui du manoir de la Luzerne, également près du port, qui compte 1300 boulins (fig. Colombier de La Luzerne).

Mais ces performances ont un prix. Le pigeon est gros mangeur. Il lui faut trouver dans la campagne du grain, des tubercules, des légumes, aux dépens des cultures menées à grands efforts par les tenanciers des domaines seigneuriaux, sans que ces derniers aient droit de colombier. Plus les espaces sauvages capables de nourrir les pigeons diminuent au profit des espaces cultivés, plus la demande sociale grandit pour contrôler l'élevage des pigeons et limiter la prolifération de ces oiseaux à demi sauvages, à demi domestiques. Les juristes chargés de codifier les usages ont pris conscience de cette demande dès le treizième siècle, comme on peut le remarquer par la rédaction du *Très Ancien Coutumier de Normandie* (1200-1245). Il y est en effet disposé, par l'article CXXXVII, que le droit de colombier est un droit féodal

sévèrement limité. Voici le texte décisif, que je cite dans sa langue, avant de l'interpréter et de le commenter : « En cas de division de Fief, le Droit de Colombier doit demeurer à l'un des Héritiers, sans que les autres le puissent avoir, encore que chaque part prenne titre et qualité de Fief, avec les autres Droits appartenant à Fief Noble par la Coutume ». Que signifie cette règle de droit ?

Lors des rédactions successives de la *Coutume* et au fil des observations ajoutées par les juristes, les motivations de cette disposition ont été parfaitement explicitées. C'est ainsi que Pesnelles dit clairement qu'en cas de division d'un Fief, le droit de colombier ne peut revenir qu'à l'une des portions à l'exclusion des autres, pour cette raison que « un Colombier est nuisible au Public, par le dommage que font les Pigeons aux grains des héritages voisins ; c'est pourquoi les Seigneurs de Fief, ni le Roi lui-même, n'en peuvent donner le droit, sinon lorsque n'ayant point de Colombier sur les Fiefs qui leur appartiennent, ils en peuvent céder le droit; mais c'est avec exclusion d'en pouvoir faire bâtir un sur leur Fief »<sup>6</sup>. Bref, le seigneur ne peut céder le droit de colombier qu'en s'en privant lui-même.

On voit par là toute l'importance du colombier dans l'économie manoriale, tous les soins que ce bâtiment requiert pour qu'il puisse remplir les fonctions qu'on attend de lui.

---

### Où situer un colombier à pied

---

IL n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les seigneurs des fiefs, les officiers seigneuriaux et les architectes aient mené des réflexions approfondies sur l'art de bâtir ces véritables ateliers destinés à produire de la viande fraîche. Après trois ou quatre siècles d'expérience, un consensus semble s'être élaboré sur l'emplacement convenable pour implanter les colombiers à pied. On en a la connaissance par l'ouvrage du grand humaniste de la Renaissance, Charles Estienne, intitulé *La Maison Rustique*

(1564). Ce livre, des dizaines de fois réédité, rassemble les connaissances acquises sur l'économie des biens de campagne. Il les modernise et va jusqu'à proposer un véritable modèle pour la rénovation des anciens manoirs seigneuriaux, pour la construction de nouvelles habitations seigneuriales, et pour la création d'hôtels particuliers « aux champs » à l'exemple des « villas » que les marchands de Venise se faisaient bâtir sur la terre ferme par Palladio (1508-1580).

Selon ce modèle, il faut concevoir le logis du maître entre cour et jardin, comme les hôtels en ville, mais à cette différence que la cour est commune avec celle de la ferme et enclose dans la même enceinte. Ce logis donnera sur le midi ou l'occident. Il aura à main senestre le logis du fermier puis, sur le côté senestre de la cour, divers communs et, isolé dans la cour à main senestre du maître, et sous le regard du fermier, le colombier, puis non loin, la mare. J'ai montré ailleurs, dans mon livre sur la *Maison Rustique*<sup>7</sup>, comment cette disposition dans l'espace répond au souci de donner aux bâtiments la meilleure exposition possible au soleil, mais exprime aussi la volonté d'inscrire l'habitation et les habitants dans un certain ordre cosmique, et de hiérarchiser les emplacements selon la dignité sociale des activités que les habitants y exercent.

Revenons à Bernières. Le plan du château de Semilly est en tous points conforme au modèle : corps de logis principal du seigneur face au midi et à l'église ; à senestre pour le maître, corps de logis du fermier ; à senestre et face à l'occident, les bâtiments d'exploitation et, sous le regard du fermier, le colombier. Il en va pareillement du manoir de la Luzerne, comme on peut l'observer toujours aujourd'hui (Fig. 6). On ne saurait imaginer meilleure actualisation du propos de Charles Estienne.

## Comment bâtir un colombier à pied

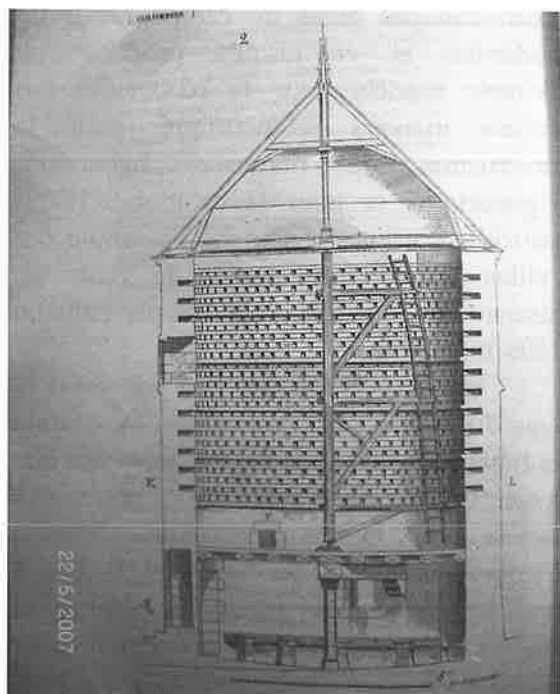


Fig. 7 Dessin de Viollet-le-Duc

Notre auteur de la Renaissance et les éditeurs successifs de son livre ne consacrent pas moins de deux grandes pages à la construction des colombiers. Les détails en sont trop nombreux et trop riches pour que je puisse les reproduire tous et les commenter ici.

Voici ce que Liger dit des mesures à respecter pour bâtir un colombier : « On fait le colombier aussi grand qu'on le juge à propos, et l'on proportionne la profondeur, l'épaisseur et la hauteur des fondements et des murs, à l'étendue de la pièce ; on donne ordinairement aux fondements la sixième partie de sa hauteur et le double de l'épaisseur du mur ; on fait chaque mur plus haut d'un quart que le colombier n'est large, et il a pour ordinaire trois ou quatre toises dans œuvre »<sup>8</sup> (La toise, ou « étendue des bras », mesure 6 pieds de 30 cm environ, soit 1m 80 environ). Comparé à cette norme, le colombier de La Luzerne apparaît bien comme un grand colombier.

Poursuivant son propos, Liger recommande que l'on construise les colombiers ronds : « Ceux-ci sont plus

commodes, en ce que par une échelle tournante sur un pivot, on peut aisément visiter tout le dedans, et s'approcher des nids pour y prendre les pigeonneaux, l'échelle y



Fig 8 Le pigeonnier de la Luzerne

faisant un effet que ne ferait pas un colombier carré. »<sup>9</sup> Viollet-le-Duc a étudié ce dispositif sur un colombier d'une ferme de Créteil, près de Paris, comptant vingt-cinq rangs de soixante boulins environ, soit quinze cents nichoirs. Il en a levé le plan et reproduit le dessin que voici (Fig. 7). Le colombier de La Luzerne est du même genre (Fig 8). Et il a gardé longtemps son arbre central.

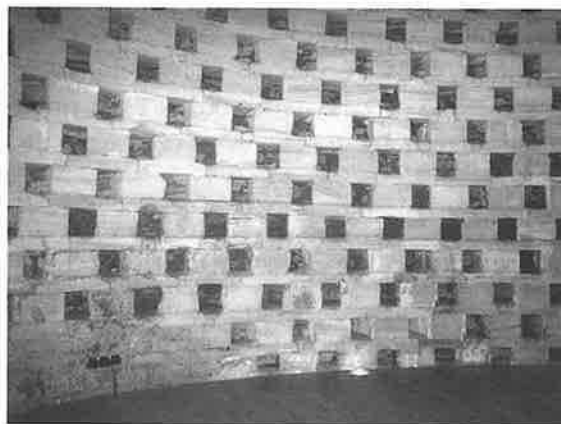


Fig.9 Intérieur du pigeonnier de la Luzerne

Quant à la disposition intérieure des nids, Liger est d'une parfaite précision : « de quelque manière que soient les nids, il faut toujours qu'ils soient plus grands que petits, afin que le mâle et la femelle puissent s'y tenir debout (Fig.9). On observera que le premier rang des nids par le bas doit toujours être élevé de terre de quatre pieds, et faire en



Fig.10 et 11 Détails de ce pigeonnier

sorte que la muraille de dessous soit bien unie, afin que les rats n'y puissent point monter. Le nombre de ces nids n'est point limité : on peut en faire tant que le colombier en peut contenir »<sup>10</sup>. Et cela est un privilège de noblesse. A la différence en effet des colombiers à pied, les fuyes, volets et volières à pigeon doivent limiter le nombre des boulins à disposer dans ces constructions au nombre d'arpents dont les maîtres de logis ont la propriété.

Comment placer ces nichoirs ? « Les uns sur les autres, poursuit Liger, plutôt en losange (*sic*) qu'en échiquier, afin qu'y ayant moins de nids sur la même ligne, les pigeons des nids inférieurs soient moins incommodés de la fiente de ceux qui sont en dessus. On ne doit point élever les nids plus haut qu'à trois pieds du faite du colombier, et il faut couvrir le dernier rang d'une planche large d'un pied, mise en pente, crainte que les rats n'y descendent de la couverture. Il faut mettre au-devant de chaque nid une petite pierre plate, qui avance de trois ou quatre doigts en deçà du nid, pour reposer les pigeons lorsqu'ils entrent ou sortent ou que le mauvais temps les oblige à rester.<sup>11</sup> » Le colombier de La Luzerne respecte ces proportions jusque dans le détail (fig.10 et 11).

### Une nouvelle destination

Soigneusement entretenu par le précédent propriétaire, le colombier a été réhabilité et le bâtiment a retrouvé sa qualité architecturale d'origine. Son nouveau propriétaire (2005) vient de lui donner une destination qui aurait surpris ses

bâisseurs. Le rez-de-chaussée en effet y est maintenant aménagé en salle de restauration privée. Les convives peuvent ainsi admirer la construction depuis l'intérieur, examiner la disposition des boulins, inspecter la charpente de toiture. Ils le peuvent ... sans s'exposer à recevoir sur leurs chevelures ces précieux produits dont les pigeons gratifiaient naguère leur propriétaire : ces fientes qui, accumulées au sol, formaient le meilleur amendement pour les cultures, et contribuaient ainsi, fort significativement, aux performances de l'économie des biens de campagne ...

Là, désormais, règnent exclusivement la beauté des proportions et la rigueur géométrique, si judicieusement mises au service, à l'origine, des amours prolifiques du pigeon mâle et de sa gentille femelle. ■

Jean CUISENIER

*Remerciements à Ludovic Girard et Stéphane Mandelkern pour leurs contributions respectives*

<sup>1</sup> Liger, *La Nouvelle Maison Rustique, ou Economie générale de tous les biens de campagne*, etc., Paris, chez la Veuve Savoye, Libraire, 10<sup>e</sup> édition, 1775, Tome II, p. 732

<sup>2</sup> Liger, *op.cit.*, Tome I, p. 16

<sup>3</sup> Léguillon Hervé, *Bernières-sur-mer, Des origines à la Révolution*, p.

<sup>4</sup> Dictionnaire, III, p. 382

<sup>5</sup> Liger, *op.cit.*, tome II, p. 731

<sup>6</sup> 1, p.146

<sup>7</sup> Cuisenier Jean, *La Maison Rustique, logique sociale et composition architecturale*, Paris, PUF, 1991

<sup>8</sup> Liger, *op. cit.* p.16

<sup>9</sup> Liger, *op.cit.*, p.16

<sup>10</sup> Liger, *op.cit.*, p. 16

<sup>11</sup> Liger, *op. cit.*, p.16

## La grande duchesse de Toscane à Bernières

On trouve, dans l'ouvrage " La maison de Moisant de Brieux à Bernières"<sup>1</sup> la mention des détails suivants, tirée des registres de la ville de Caen (N° 70), sur le voyage de la Grande Duchesse de Toscane, fille du duc d'Orléans et sa visite à Bernières. Elle devait être accompagnée de Mme de Guise.

"Le dimanche 3 juillet (1678), Madame la Grande Duchesse fut à Notre Dame de La Délivrande et sur le rivage de la mer, où M. de Matignon luy donna les plaisirs de la pesche et de la promenade sur un vaisseau qu'il avait fait préparer en forme de galère, tiré par un autre plein de rameurs, vestus, ainsy que les pilotes de la galère, d'habits faits exprès de toiles imprimés : tous les vaisseaux de la coste, les uns armés en guerre, et les autres portant plusieurs personnes de qualité, accompagnèrent Son Altesse Royale, qui se rendit ensuite dans le jardin du Seigneur de La Luzerne Brieux en la paroisse de Bernières, où M. de Matignon la régala d'un magnifique soupé avec les grands violons et plusieurs autres instruments. Estant de retour sur les onze heures du soir en cette ville, l'on tira plusieurs fuzées volantes devant son hostel."



Ce joli passage de l'histoire de Bernières appellerait quelques explications sur son contexte et l'identité des personnages en présence. Les recherches effectuées sont partielles et nous sommes obligés de ne formuler que des hypothèses.

La scène se passe en 1678 au manoir de la Luzerne, à Bernières-sur-Mer. Ce manoir fut la propriété de Jacques Moisant de Brieux (1611-1674), l'une des plus importantes personnalités historiques ayant habité Bernières. Il fut, nous dit Hervé Leguillon<sup>2</sup>, "tour à tour avocat au parlement de Rouen, conseiller au parlement de Metz, il revint se fixer à Caen où il fonda l'Académie".

Mais, à l'époque où la scène se passe, Jacques Moisant de Brieux a disparu. C'est certainement l'un de ses enfants, François, Robert ou Catherine qui habitait le domaine. Mais l'histoire présente n'en parle pas.

En revanche, la personnalité invitante semble être M. de Matignon. Son identité est plus difficile à trouver. On sait que la famille de Matignon fut fortement implantée en Bretagne et en Normandie. Coïncidence, le site Internet de la Ville de Caen nous apprend que l'actuel Hôtel d'Escoville, à Caen, autrefois nommé Hôtel du Cheval Blanc, acquis par Guillaume Moisant, père de Jacques, où ce dernier est né, fut loué en partie par la Ville, l'hôtel étant trop vaste pour la

<sup>1</sup> Impr. F. Le Blanc-Hardel, 1880

<sup>2</sup> In *Bernières-sur-Mer, des origines à la Révolution*, Loris, 2001

famille Moisant. Il servit en particulier pour y loger Monsieur Charles de Matignon, lieutenant général de Normandie, en 1614 ("il marqua son passage au point que l'on parla après lui d'un Hôtel de Matignon, et non plus de l'Hôtel du Grand Cheval" nous dit le site Internet).

Ce Charles de Matignon (1564-1648), comte de Torigri, lieutenant général en la Basse-Normandie, fils du Mareschal de Matignon, Gouverneur de Bourdeaux et de la Guyenne dont parle Montaigne dans ses Essais, s'est-il à ce moment là lié avec la famille Moisant, et leurs descendance respective également ? En tout état de cause, la date de la scène n'est compatible qu'avec les dates de ses petits fils Henri (1633-1681), ou Jacques (1644-1681), tous deux seigneurs de Matignon (cf. les nombreux sites Internet dédiés à la généalogie des Matignon).

Le personnage principal, la Grande duchesse de Toscane, nous est mieux connu. Il s'agit de Marguerite-Louise d'Orléans (Paris, 1645- Paris, 1721), fille de Gaston d'Orléans et petite fille d'Henri IV, épouse de Cosimo III de Toscane (couple, paraît il, très mal assorti, lui bigot et austère et elle joviale, ce détail n'a aucun intérêt dans l'histoire qui nous occupe, mais il faut le mentionner néanmoins pour le plaisir de l'anecdote). Mme de Guise était sa soeur.

En ce qui concerne l'objet de sa visite, là encore, on peut s'interroger. Voyage d'agrément ? Pélerinage à La Délivrande ? Mais il semble difficile de croire que La Duchesse ait fait le voyage de Toscane pour cette raison. Plutôt un détour par la Délivrande lors d'un voyage dans la région...

Peut être cette anecdote fera-t-elle l'objet un jour d'explications plus étayées dans ces colonnes. Mais bien sûr, l'essentiel réside dans la poésie de cette histoire. Cette partie de pêche en mer, ce souper, les violons, les fusées, ... Comme si la Cour s'était invitée à Bernières... Tout cela méritait qu'on s'y arrête le temps d'une lecture. ■

Stéphane MANDELKERN

---

## Les revers des cartes postales

Certains Bernièrais font collection des cartes postales de notre village, mais peu d'entre eux s'intéressent au verso de ces images : la partie écrite. Or cette face délaissée est souvent informative, sinon par l'actualité qu'elle relaterait mais par le sujet raconté ou par le style employé, marquée par l'époque où elles ont été écrites. En attendant une analyse plus approfondie à lire dans les pages du bulletin, voici ci-dessous l'un des exemples croustillant de ma collection personnelle.

*"Bernières le 26 août 1923*

*Chère Georgette,*

*Deux mots en vitesse pour ne pas que tu me grondes à mon retour.*

*Nous partons faire un tour de cochons à la fête. C'est semblable à Bagnolet.*

*Ce soir, il y a feu d'artifice, l'envolée d'un ballon et un défilé de chars en fleurs.*

*Hier au soir la mer montait par dessus la digue et j'ai été toute mouillée en voulant la regarder.*

*Bons baisers.*

*Violette.*

*P.S. Robert ne me laisse pas tranquille une seconde."*

Mais Violette ne nous dit pas l'âge de Robert. Et si tout n'était que double sens ?! Il est permis de rêver ...

PCC Stéphane MANDELKERN

## *Regard critique d'Alfred Darcel sur Emile-Valentin Berthélémy*

*Infatigable cheville ouvrière travaillant sans répit sur les peintres Berthélémy père et fils, notre Trésorier et ami Stéphane Mandelkern, délaissant pour un temps la plage de Bernières, a travaillé l'été dernier à la bibliothèque municipale de Rouen. Il y a découvert trois critiques d'Alfred Darcel concernant les études qu'Emile Valentin Berthélémy avait envoyée aux salons de 1887 et 1888 de Rouen. Et nous ne résistons pas au plaisir de les reproduire ici.*

**E**mile-Valentin Berthélémy expose régulièrement dans Vous connaissez bien sûr Emile-Valentin Berthélémy, fils de Pierre-Emile, qui, l'un et l'autre, n'ont plus de secret pour vous, fidèles membres de B.O.N. et lecteurs assidus de ses bulletins. Seulement un mot de présentation d'Alfred Darcel.

Né à Rouen le 4 juin 1818, il y poursuit ses études au lycée Corneille puis à Paris à l'Ecole centrale (promotion 1841). Il est administrateur de la Manufacture nationale des Gobelins (1871), puis conservateur du musée de Cluny (1885) et inspecteur de la Commission des Monuments historiques. En parallèle, il sera critique d'art au *Journal de Rouen* et à *l'Illustration*. Il est fait chevalier de la Couronne de Fer<sup>1</sup> et officier de la Légion d'Honneur en 1885. Il meurt à Paris en 1893.

Emile-Valentin expose dans différents salons et notamment à Rouen au Salon des artistes normands de 1887 et 1888.

Voici ce qu'Alfred Darcel écrivait à propos d'études envoyées pour le salon de 1887 :

« M. Emile Valentin Berthélémy ne nous a envoyé qu'une étude, celle d'un intérieur d'écurie ; une pauvre écurie mal en ordre, installée dans une ancienne cuisine, ainsi qu'on le fait bien souvent aujourd'hui, que les paysans ne s'accommodent plus des maisons basses où ont vécu les générations qui les ont précédés. A côté de l'ancienne demeure, on adosse une maisonnette, haute de plafond, percée de large fenêtres, surmontée d'un étage. Posé sur le rebord de la fenêtre pendant le jour, un vase en indique invariablement l'usage. On ne couche plus au rez-de-chaussée. Il arrive parfois que l'ancienne maison, récemment remplacée, en ait même remplacé une précédente, sur laquelle elle marque un progrès de confort. C'est donc dans une vieille cuisine, basse de plafond, dont une poutre étagée supporte les solives, qu'une crèche a été établie le long d'un mur, et qu'un châlit à claires-voies grossières, d'où s'échappe la paille, a été installé contre l'autre mur, au premier plan, en retour de la vaste cheminée qui abrite aujourd'hui le coffre à avoine. En ouvrant une porte qui eut laissé entrer un rayon de lumière dans cet intérieur sombre, on eut pu y jeter quelque effet et quelque agrément. M V. Berthélémy a malheureusement laissé la porte fermée<sup>2</sup> ».

Pas franchement enthousiaste, pas plus que dans l'article suivant !

« M. Emile Valentin. Berthélémy de Rouen n'a envoyé qu'une étude : celle d'une cour de ferme à Bernières ; deux maisons basses où l'on accède par des escaliers rampants en pierre, s'élèvent auprès d'une autre chaumière presque en ruine, séparées d'elle par une ruelle où frappe la lumière tandis que les constructions

<sup>1</sup> Ordre créé par Napoléon Ier le 5 juin 1805 pour récompenser les services rendus à la Couronne d'Italie, tant dans la carrière des armes, que dans celle de l'administration, de la magistrature, des lettres ou des arts.

<sup>2</sup> 116 (82) Darcel : Les artistes normands au Salon de 1887, extrait du journal de Rouen. Bibliothèque municipale de Rouen, cote m m 1223

des premiers plans sont dans l'ombre. Cela manque de parti pris dans les colorations, où le gris domine, et d'effet par conséquent<sup>3</sup> ».

Darcel semble un peu plus enthousiaste l'année suivant quant à l'étude envoyée au salon de 1888 :

« M. Emile Valentin Berthélémy est en progrès et il y a des parties excellentes dans *l'Ecurie de la ferme Guillemette*, qui est certainement une étude d'après nature. L'effet de la lumière a surtout préoccupé le peintre. Elle entre sur le côté, par la porte ouverte, et, plus loin, par une étroite fenêtre, et frappe, la première sur la litière jaune brun que des poules retournent de l'ongle, la seconde sur le lit en désordre établi dans l'angle- Celui-ci étant très éclairé, vient peut-être un peu trop en avant et n'est pas au plan des chevaux attachés au râtelier de l'autre côté dans l'ombre<sup>4</sup> ».

Nous ne disposons pas malheureusement de ces études pour les reproduire ici afin que vous puissiez en juger par vous-même, mais peut-être cela sera-t-il possible dans un prochain numéro. Néanmoins, sachez que B.O.N. continue à travailler sur les Berthélémy et que ce travail devrait déboucher sur une monographie d'Emile-Valentin. ■

Jean-Paul MAYER

## ACTUALITE

# Exposition Berthélémy à Tatihou

10 février 2007, inauguration de l'exposition « Pierre-Emile Berthélémy, peintre des rivages normands, 1818-1894 » au Musée Maritime de l'Île Tatihou.

Véritable point d'orgue de l'activité de B.O.N., cette exposition consacre plus de douze années de recherches menées par notre association sur ce peintre bernierais.

Exposition à ne manquer sous aucun prétexte qui se tiendra jusqu'au 30 septembre 2007, elle est la toute première consacrée à ce peintre.

Vous pouvez encore vous en procurer le catalogue auprès de B.O.N (volume cartonné, quadri, 128 pages), il n'en reste plus que quelques exemplaires.



On remarquera autour de Jean-François Le Grand, président du Conseil général de la Manche, de nombreuses éminentes personnalités de B.O.N. !

<sup>3</sup> 117 [83] Darcel : Les artistes normands au Salon de 1887, extrait du journal de Rouen. Bibliothèque municipale de Rouen, cote m m 1232.

<sup>4</sup> 118 [84] Darcel : Les artistes normands au Salon de 1888, extrait du journal de Rouen. Bibliothèque municipale de Rouen, cote m m 1234.

## UNE NOUVELLE ENIGME ANGLO-NORMANDE

*Une nouvelle envolée sur la tapisserie de Bayeux... Cette fois, à la manière du da Vinci Code, l'auteur nous entraîne dans une fiction historico policière, mêlant les aspirations des descendants du demi frère de Guillaume le Conquérant, Odon, de Bonaparte et des Windsor.*

La tapisserie de Bayeux, cette énigme anglo-normande qui débute en 1066 n'a pas fini de faire parler d'elle, le plus souvent sérieusement, sur ses origines, son commanditaire, la signification cachée... Ici ce sont les trois mètres de toile, derniers fragments manquants de cette longue bande dessinée, sur lesquels une jeune directrice fraîchement nommée à Bayeux, au Musée de la Tapisserie de la Reine Mathilde, effectue une mission discrète. L'auteur, Adrien Goetz, mêle hardiment la fantaisie historique et la fiction. Il nous conte comment les dernières scènes manquantes permettraient à un vieil aristocrate normand, devenu pour les récupérer un assassin sadique, de se réclamer roi d'Angleterre et pourquoi après la mort de la princesse Diana, la monarchie anglaise viendrait à vaciller.



Néanmoins l'auteur prend bien soin d'apporter à la fin toutes les précisions historiques en signalant les meilleures sources dans lesquelles il a puisé, permettant ainsi au lecteur de bien situer la barrière entre la réalité et les événements imaginaires.

En particulier, pour ceux qui ne l'auraient pas encore découvert, il signale un site sur Internet qui offre une vision déroulante de la « Tapisserie » (<http://panograph.free.fr/BayeuxTapestry.html>) et donne ainsi à chacun la possibilité de confronter les écrits aux scènes méticuleusement décrites par l'inestimable broderie.

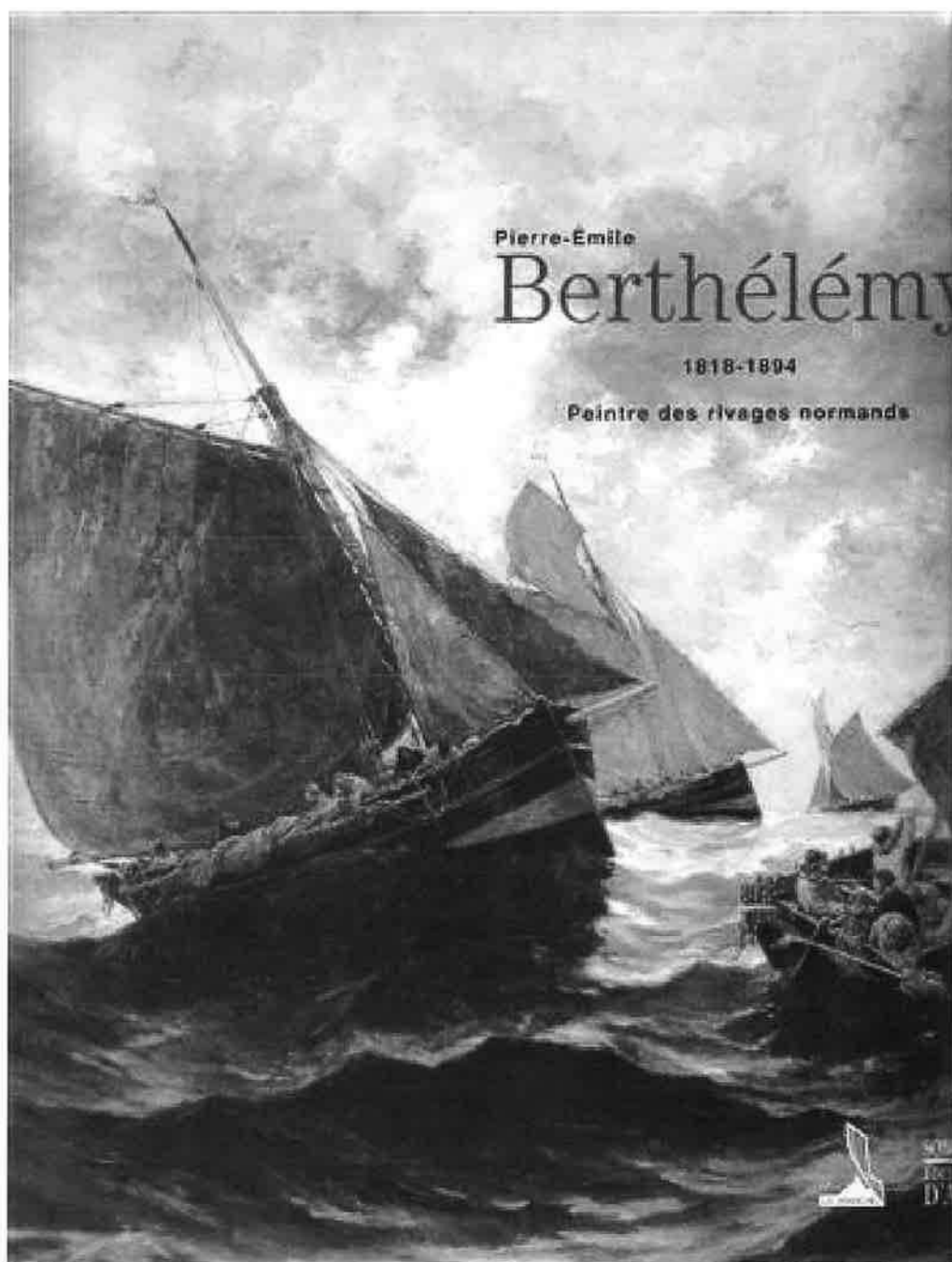
Ludique et érudit, passant à vive allure des moeurs rudes de l'ère viking aux débauches des derniers Windsor, "Intrigue à l'anglaise" se déguste comme une tasse de thé à 5 heures tapantes : sucré, corsé, surprenant, un vrai remontant pour le moral.

*Last but not least*, les trois dernières pages de précisions historiques viennent confirmer ce que le lecteur sent dès la première page : ce livre léger conte comme une épopée l'existence millénaire et agitée de la « Telle du conquest » (le vrai nom de la tapisserie). Un roman pédagogique qui prend, suprême délicatesse, les apparences du polar. ■

Annie de GERY

Adrien Goetz a reçu le prix des Deux Magots et le prix Roger Nimier pour son roman *La Dormeuse de Naples*. *Intrigue à l'anglaise* est son deuxième roman chez Grasset, après *A bas la nuit* (avril 2006). *Intrigue à l'anglaise*, Adrien Goetz, éditions Grasset 2007

**Voici la dernière coproduction de B.O.N.  
Le catalogue de l'exposition  
Pierre-Emile Berthélémy**



Catalogue de la toute première exposition consacrée à P.E. Berthélémy au Musée Maritime de Tatihou (jusqu'au 30 septembre 2007).

Superbe volume cartonné de 128 pages, quadrichromie, format 26 x 29 cm. Très nombreuses illustrations. Notice biographique du peintre.

**Disponible en différents points de vente dans Bernières ainsi qu'au siège de  
B.O.N. au prix de 28 €**



# INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

Voie de Débarquement

**14990 BERNIÈRES-SUR-MER**

**LES PRIX, C'EST POUR TOUJOURS.**

**Beaudoux SARL**  
Image - Son - Électroménager - Antennes

**400 M<sup>2</sup> EXPOSITION**  
OUVERT DU  
LUNDI AU SAMEDI  
de 9h30-12h 14h-19h

Z.I. Route de Revières - 14470 Courseulles s/Mer  
Tél : 02 31 37 91 49



**LES VIVIERS EN DIRECT DU PÊCHEUR**  
Poissons - Coquillages - Crustacés  
Coquilles St-Jacques

02 31 96 67 02

**AUX PRODUITS DU PIERREBANT**  
et autres

Rue de Verdun Bernières-sur-mer



**Hair Marine**  
Espace Coiffure  
Hommes - Femmes - Enfants

5, rue Abbé Blin  
14990 BERNIÈRES SUR MER  
Tél. 02 31 36 08 66

Journée continue  
Vendredi et Samedi

**Bernières Optique Nouvelle**

Votre publicité, ici ?

c'est possible, contactez

Bernières Optique Nouvelle • 114, rue du Rgt de la Chaudière • 14990 Bernières-sur-Mer  
Association régie par la loi 1901



Route de Courseulles  
14990 BERNIÈRES-SUR-MER  
Tél. 02 31 96 45 43

**RENAULT** S.A.R.L. Garage  
**M. THOMAS**  
Agent



**CAFÉ - TABAC - PRESSE**  
M. et Mme LOUIS

**Bar du Centre**

14990 Bernières/Mer - Tél. 02 31 96 46 83



**L'Oranger**

Toutes Compositions Florales  
**Produits du Terroir**

94, rue Général Leclerc  
14990 Bernières-sur-Mer  
Tél./Fax : 02 31 73 77 12

Transmission  
**Euro Florist**

|                                                                                                                    |                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>A</b><br/>ANQUETIL</p> <p>Imprimerie<br/>Offset<br/>et<br/>Numérique</p>                                     | <p>STUDIOS IMPRIMERIE<br/>44, RUE JACQUES DURMEYER<br/>61100 FLERS<br/>TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30</p>                                         | <p>SIEGE SOCIAL - STUDIOS - IMPRIMERIE<br/>16, AVENUE DE SUÈDE - B.P. 97<br/>14110 CONDÉ SUR NOIREAU<br/>TÉL. 02 31 69 04 26 - FAX 02 31 69 37 30</p>                  |
| <p>PAPETERIE<br/>FOURNITURES<br/>MOBILIER<br/>ET MATERIEL<br/>DE BUREAU</p> <p><b>VICQ</b><br/><b>CALIPAGE</b></p> | <p>PAPETERIE - FOURNITURES<br/>MOBILIER ET MATÉRIEL DE BUREAU<br/>44, RUE JACQUES DURMEYER<br/>61100 FLERS<br/>TÉL. 02 33 65 00 55 - FAX 02 33 66 19 30</p> | <p>STUDIOS IMPRIMERIE NUMERIQUE<br/>IMMEUBLE ODYSSEE<br/>4, AVENUE DE CAMBRIDGE - CITIS<br/>14200 HÉROUVILLE-ST-CLAIR<br/>TÉL. 02 31 95 30 42 - FAX 02 31 95 10 42</p> |